

DELIBERATION N° 2000/06-14 - MODIFICATION DES TARIFS DE LA MEDIATHEQUE

Madame SURGET, rapporteur, informe l'Assemblée que pour l'ouverture du secteur discothèque de la médiathèque, il est nécessaire de modifier les tarifs et de déterminer les modalités et la durée du prêt.

Elle propose les tarifs suivants, pour tous les supports :

- * cotisation annuelle pour adultes ludréens : 60 F
- * cotisation annuelle pour adultes d'autres localités : 90 F
- * jeunes de moins de 18 ans : gratuité (*)

(*) **sauf** pour les jeunes de 14-18 ans qui veulent emprunter des CD-audio de la section adultes : 30 F par an

Le tarif des retards et des photocopies reste inchangé.

Modalité et durée du prêt

- * 7 livres et/ou périodiques)
- * 1 CD-ROM) 3 semaines
- * 2 CD-audio)
- * 1 livre-cassette)

Réservations

- * 3 livres
- * 1 CD-audio
- * 1 CD-ROM

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide par 21 voix pour et 5 abstentions :

- d'accepter les tarifs proposés ci-dessus, à compter du 1er Octobre 2000.